

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA

I Mars 1956.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le
, de

(1) N°

388



Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Compétence tribunal
de centre.

A Monsieur le Juge Président
du Tribunal de Centre
à NGOMA.-

E 12lnj.

Monsieur le Juge Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir surseoir à l'exécution du jugement n° 514 rendu par le Tribunal de Centre, cette juridiction s'étant saisi d'une affaire pour laquelle elle n'était pas compétente.

Vous ne pouvez en effet juger un policier de la Police Territoriale. Cette affaire sera réintroduite au Tribunal de Territoire sous la présidence de Monsieur l'Administrateur de Territoire.

L'Administrateur de Territoire,

W. ANTONISSON

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "W. ANTONISSON".